



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE « VALLEE DE LA LARGUE »  
DU JEUDI 22 DECEMBRE 2011 A DANNEMARIE**

-----  
Liste des personnes présentes et excusées en annexe.  
-----

M. Daniel DIETMANN, Président du Comité de Pilotage (Copil), prie l'assemblée d'excuser M. Yves CAMIER, Sous-Préfet, retenu par d'autres engagements. Il remercie Monsieur Paul MUMBACH, Maire de Dannemarie, pour la mise à disposition du foyer de la culture.

Le Président ouvre la séance.

Il donne la parole à Mme Nathalie GARDELLA, animatrice.

Mme GARDELLA rappelle en quelques chiffres les caractéristiques du site « Vallée de la Largue » :

- 31 communes
- 991 ha, dont 705 ha en surface agricole (128 ha de culture, 577 ha d'herbe)
- Sur tout le linéaire de la Largue et du Grumbach ainsi qu'une partie du Largitzenbach
- SMARL désigné structure animatrice en novembre 2009
- Document d'Objectifs approuvé le 2 février 2010

**AVANCEMENT DES DEMARCHES**

➤ *Chartes*

La première démarche a été de collecter les données de plus de 3000 parcelles incluses dans le périmètre.

La création d'une base de données des propriétaires a été possible grâce au partenariat des secrétaires de mairie des 31 communes que Mme GARDELLA remercie vivement pour l'envoi du parcellaire.

Afin de produire les documents cartographiques réglementaires, le SMARL s'est doté d'un Système d'Information Géographique (SIG) et utilise le logiciel Mapinfo.

Mme GARDELLA fait état de l'avancement des chartes, après avoir rappeler les 10 engagements qui la composent :

- *Maintenir les prairies permanentes*
- *Conserver les ripisylves et alignement d'arbres typiques des cours d'eau*
- *Utiliser des essences locales et caractéristiques des bords de rivières dans le cadre de plantations d'arbres dans les ripisylves*
- *Préserver la qualité de l'eau en maintenant les zones tampons*
- *Ne pas entretenir de machines ou stocker des produits dangereux pour la faune et la flore aquatique dans les zones tampons*
- *Limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau et sur leurs berges*
- *Conserver ou favoriser les essences locales des boisements existants au bords des cours d'eau, y compris lors de leur renouvellement*
- *Informier et alerter dans le cas de projets de travaux sur ou à proximité des habitats d'espèces sensibles et ne relevant pas d'opération prévues dans le docob*

- *Informier et alerter dans le cas d'organisation d'événementiel ou la pratique d'activités de loisirs*
- *Préserver les zones humides ou inondables en proscrivant les travaux d'assèchement et de nivellement*

Chaque site Natura2000 a sa propre charte qui symbolise la philosophie de la directive.

Il s'agit de grands principes établis localement et en concertation en fonction des caractéristiques de chaque site Natura 2000.

L'engagement des propriétaires est basé sur le volontariat pour une période de 5 ans.

L'intérêt d'adhérer à la charte est de conserver des richesses naturelles et patrimoniales.

Le propriétaire peut prétendre à l'exonération de la taxe foncière sur les terrains contractualisés.

### **Les chartes signées à ce jour sont :**

- *Commune de Dannemarie (délibération du 20 septembre 2011)*

*Habitats concernés: aulnaie frênaie rivulaire et pâture mésophile*

*Surface contractualisée 1,5826 ha*

- *Commune de Manspach (délibération du 23 septembre 2011)*

*Habitats concernés: aulnaie frênaie rivulaire*

*Surface contractualisée 0,5559 ha*

- *Commune de Wolfersdorf (délibération du 26 septembre 2011)*

*Habitat concerné: aulnaie frênaie rivulaire*

*Surface contractualisée 0,8393 ha*

Nathalie GARDELLA illustre ses propos en présentant des exemples d'habitats remarquables, tels que l'aulnaie frênaie rivulaire, la hêtraie acidiphile à luzule blanche, la mégaphorbiaie humide de bordure des eaux, qui sont des milieux à forte biodiversité qui participent à la qualité des eaux.

### **Les chartes dont l'adhésion est en cours :**

- *Association foncière de Manspach (surface concernée 2 ares)*

*Réunion avec le Président le 31 aout 2011*

- *Commune de Liebsdorf (surface concernée 2,21 ha)*

*Réunion avec la municipalité le 5 octobre 2011*

- *Commune de Heidwiller (surface concernée 10,25 ha)*

*Réunion avec la municipalité le 8 novembre 2011*

- *Conservatoire des Sites Alsaciens (surface concernée 3,648 ha)*

*Réunion avec l'animateur le 10 novembre 2011*

### **Prospection de terrain :**

- *Commune de Seppois le Haut*
- *Commune de Buethwiller*

#### **➤ *Protection des terrains favorables à la nidification du Courlis***

Le courlis est une espèce emblématique du bassin versant de la Largue ; c'est un oiseau migrateur qui niche au sol dans les grandes prairies humides. En 2010, la Ligue pour la Protection des Oiseaux a recensé 35 couples en Alsace, alors qu'en 1989, il y en avait 240.

Il ne reste que 2 à 3 couples sur la vallée de la Largue. La zone de nidification se situe sur les prairies humides et inondables entre canal et Largue sur le banc communal de Gommersdorf, Hagenbach et Buethwiller.

Le 15 mars 2011, M. DIETMANN a sollicité M. José SCHERRER, Référent LPO, pour une présentation détaillée de l'espèce et des causes du déclin de ses effectifs.

La réunion a eu lieu en présence de MM. André ANTZ, Maire de Buethwiller, Denis NASS, Maire de Gommersdorf, Guy BACH, Maire de Hagenbach, Mme Sylvie THIRIET, de la Brigade Verte.

MM. les Maires ont constaté de nombreux problèmes de nuisances dans cette zone (quads, motos, ULM, pistage de chiens...) et ont tiré la sonnette d'alarme.

Le Courlis étant très sensible au dérangement, MM. les Maires ont décidé de mettre en défens la zone inondable par arrêtés municipaux de limitation de la circulation et de restriction des activités.

Parce que le respect passe toujours par la connaissance, un projet de réalisation de panneaux pédagogiques à destination du grand public est à l'étude.

### ➤ *Communication*

- **Présentation de la démarche et du site N2000 « Vallée de la Largue »**

- *Université de Haute Alsace de Mulhouse les 18 mai 2010 et 5 mai 2011*  
*Étudiants de 2ème année, licence Environnement et Agronomie*

- *Lycée de Rouffach le 14 octobre 2011*  
*Étudiants en 2nde BAC Gestion des Espaces Naturels et Ruraux*

- **Création d'une page dédiée sur le site internet du SMARL**
- **Article dans le bulletin communal de Buethwiller**
- **Saisie des informations relatives au Docob et à son animation sur le site de suivi des Docob**
  - <http://sudoco.espaces-naturels.fr/>
  - **Login: n-gardella**
  - **Mot de passe: 14-gardella**

### **SUR LE TERRAIN**

Mme GARDELLA détaille les différentes étapes qui permettent de finaliser le dossier de contractualisation des chartes.

1. Récupération des informations cadastrales de la parcelle

2. Prospection sur le terrain

- prise de connaissance de la parcelle
- identification des richesses et enjeux (habitat N2000) de la parcelle

3. Rédaction d'une fiche de description de la parcelle

- Référence cadastrale de la parcelle
- Informations surfaciques
- Mémoire descriptif technique de la parcelle
- Photos
- Informations relatives au Docob (Habitats N2000, Etat de conservation, Engagement, objectifs, Enjeux, Actions potentielles)

4. Présentation aux Elus ou aux propriétaires concernés

## BILAN DES CONTRATS AGRICOLES (MAET)

M. DIETMANN donne la parole à M. Nicolas JEANNIN, Conseiller agricole MAET, de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

M. JEANNIN explique au Copil que ces MAET existent depuis 2007, intègrent la programmation Agricultures et Territoires en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ces MAET assurent la succession des MAE lancées conjointement, en 1995, par MM. Michel LAFOND de la DDAF et Daniel DIETMANN, Président du SMARL, pour le maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau.

Les MAET sont coordonnées avec tous les acteurs en faveur de la protection des captages, de la gestion du territoire et de Natura 2000.

La Chambre d'Agriculture rencontre les exploitants, afin de leur exposer la contractualisation possible. Deux enjeux sont identifiés sur la vallée de la Largue :

- La **Mesure Grandes Cultures** permet d'améliorer la qualité des masses d'eau en maîtrisant les pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires).
- La **Mesure Herbe** favorise une gestion plus raisonnée du territoire en finançant le maintien et le retour à l'herbe.

Seule l'aire d'alimentation du captage d'Ammertzwiler est concerné par la mesure grande culture dans le périmètre du SMARL. Le contractant s'engage à réduire ses usages de pesticides de 40 % en 4 ans.

La mesure Herbe est une volonté du Conseil Général dans le cadre du GERPLAN.

Il s'agit de préserver l'herbe existante, inciter à la remise en herbe, gérer extensivement les prairies, en concertation avec les agriculteurs.

5 zones sont définies à partir des zones prioritaires identifiées dans les GERPLAN(s) :

- *Herbagère*
- *Érosion*
- *Inondable*
- *Périmètre de protection AEP*
- *Biodiversité*

Les MAET fonctionnent bien dans le Haut-Rhin, 278 exploitations sont engagées : 8 127 ha sont concernés par les Grandes Cultures et 3 221 ha sont concernés par la mesure Herbe depuis 2007.

Pour la mesure Grandes Cultures : la contractualisation est élevée dans le Haut-Rhin par rapport au bassin Rhin-Meuse, et il y a des engagements fermes et contrôlés de réductions de l'utilisation des pesticides et autres intrants agricoles.

Pour la mesure herbe, les objectifs sont de préserver les ceintures vertes autour des communes, de limiter les risques de coulées de boues et de préserver les zones de captages.

M. JEANNIN fait part du bilan présenté en Commission Régionale Agro Environnementale (CRAE) le 12 décembre 2011.

Ces mesures sont pertinentes au travers du GERPLAN et par le biais de concertations locales.

La surface remise en herbe est importante : 785 ha depuis 2008 dans le Haut-Rhin.

L'agriculteur peut contracter dès lors qu'il exploite une parcelle dans le périmètre des GERPLAN(s) : 960 ha sont engagées dans la mesure Herbe en ce qui concerne la zone de couverture du SMARL.

Mais la capacité de financement du Conseil Général du Haut-Rhin, 750 000 € pour 2011, est épuisée du fait du succès. Pour 2012, le budget du CG restera le même (750 000 €), mais le zonage se rétrécit. La poursuite de la contractualisation ne concernera que les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Vallée de la Largue et Vallée de la Doller.

M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, remercie les différents partenaires dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Le succès de ces mesures montre la volonté des agriculteurs d'unir environnement et agronomie, et ce, malgré un décalage de 18 mois de retard dans les paiements.

M. NASS précise qu'après une crue, l'herbe en zone inondable est souillée et entraîne une détérioration de la qualité du lait.

Il remercie le Conseil Général du Haut-Rhin (CG 68) pour ce partenariat et M. Rémy WITH, Conseiller Général, ici présent.

M. WITH remercie la Chambre d'Agriculture pour cette présentation des éléments chiffrés qui permettent de quantifier les efforts consentis qui ne sont pas toujours visibles à l'égard du grand public.

Il explique à l'Assemblée les raisons de l'épuisement des crédits : le budget prévu n'était pas suffisant, ce qui est aussi la cause du désengagement de certains partenaires.

M. WITH regrette que le CG soit la seule collectivité impliquée, l'Etat fixe des objectifs à atteindre sans pour autant suivre financièrement.

Il salue les engagements des agriculteurs, du SMARL, de la Chambre d'Agriculture, marquant une adhésion forte et réelle sur le terrain, sans quoi aucun projet ne peut être porté.

M. WITH fait remarquer qu'il existe des régions de France où il n'y a pas de consensus. Sur notre territoire, cela fonctionne et il serait souhaitable que « le Père Noël ETAT puisse récompenser les bonnes volontés ».

M. DIETMANN remercie M. JEANNIN pour cette présentation et donne la parole à M. Hugo LIENERT, Riviériste du SMARL.

## **PERSPECTIVES 2012**

M. LIENERT présente les perspectives pour 2012.

D'ici novembre 2012, le SMARL poursuivra ses actions:

**Chartes** Il s'agit de poursuivre les démarches pour la contractualisation des communes et associations foncières, l'objectif étant d'approcher les 31 communes du périmètre.

**Actions** Il s'agit de faire aboutir les démarches en faveur du Courlis Cendré avec la création et l'installation de panneaux pédagogiques dans la zone de nidification.  
Cette action s'accompagnera d'une définition de la démarche à adopter pour la mise en place d'un partenariat pour la surveillance et la détection des nids éventuels ( pour l'achat d'herbe sur pied).

## **Communication**

- Il s'agit de reconduire les interventions auprès des scolaires (Lycée Rouffach, UHA Mulhouse, et autres si demande...)
- Réalisation de 2 communiqués de presse à l'attention du grand public et des propriétaires concernés plus particulièrement
- Réalisation d'un document d'information N2000, mis à disposition des particuliers dans toutes les mairies du site

## **DIVERS**

### **1. Réglementation/évaluation des incidences**

M. LIENERT fait état de la réglementation concernant l'encadrement des activités pour limiter les impacts directs et indirects subis par les habitats et les espèces Natura 2000.

Suite aux remontrances européennes du fait du manque d'efficacité d'application des directives N2000 en France, deux listes des projets, manifestations et interventions soumises à évaluation d'incidences N2000 ont été créées :

- 1 liste nationale fixée par l'article R414-19 du code de l'environnement et qui comporte 29 items
- 1 liste locale fixée par l'arrêté préfectoral 2011-08020 qui comporte 22 items.

Il évoque l'exemple de projet de démolition de la Friche Gilardoni à Wolfersdorf où une évaluation simplifiée des incidences est demandée. Il convient de prendre des précautions pour les interventions, la parcelle étant partiellement incluse dans le périmètre N2000 du site Vallée de la Largue.

### **2. Connaissance du site/ espèces non inventoriées**

M. LIENERT fait part des découvertes, lors de récentes prospections, de deux espèces N2000 non inventoriées par le DOCOB, 2 espèces d'écrevisses autochtones appartenant à la faune astacicole.

Le Riviériste met en avant la présence d'une population d'écrevisses autochtones (françaises) étudiée, quantifiée et classifiée lors des prospections nocturnes réalisées sur la Largue (endroit non divulgué) par la Fédération de pêche du Haut-Rhin.

L'écrevisse à pieds rouges (*Astacus Astacus*, espèce N2000), disparue depuis plus de vingt ans dans le Haut-Rhin et en très fort déclin sur tout le territoire français, est bien présente sur un linéaire d'environ 4 km. Très dense, le cheptel présente toutes les caractéristiques d'une population dynamique et pérenne puisque toutes les classes d'âges sont largement représentées.

Lors de ces prospections, une autre écrevisse française, dite à pieds blancs (*Austropotamobius Pallipes* également espèce N2000) a été pêchée. Ce seul individu, une femelle avec une pince manquante, prouve l'existence d'une population sur le bassin versant de la Largue qu'il convient d'identifier.

La question se pose quant à la cohabitation entre ces deux espèces dont la présence prouve bien l'amélioration de la qualité des milieux humides du bassin versant.

Le Président se réjouit de constater qu'en 20 ans, on assiste à un doublement de la population de la truite fario, un très fort retour du Chabot, une réapparition de la lamproie de Planer qui sont des espèces Natura 2000. Cette évolution dans le peuplement piscicole, ajoutée à la découverte de ces deux espèces d'écrevisses sont autant de signes d'amélioration de la qualité du milieu aquatique de la Largue.

Il souligne les bénéfices issus des efforts consentis par les agriculteurs dans la maîtrise des produits phytosanitaires et le maintien en herbe des bords des cours d'eau.

M. DIETMANN évoque le projet d'arrêté relatif au programme d'action national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

La commission technique du SMARL s'est réunie le 8 novembre 2011, afin de rédiger une motion soulignant que cet arrêté est totalement contreproductif et va engendrer la disparition de l'élevage sundgauvien, tradition agricole permettant depuis plus de 20 ans, la reconquête de la qualité des eaux, l'optimisation des inondations et la gestion raisonnée de la ressource au travers du SAGE.

Après 11 années de SAGE, il n'y a plus un seul captage d'AEP qui dépasse les normes nitrates prescrites puisque la moyenne sur 69 captages s'établit à 14,2 mg/litre.

En tant qu'administrateur et Président de la Commission d'information à l'Agence de l'Eau, M. DIETMANN est intervenu au Comité National de l'Eau à Paris le 9 novembre 2011, afin de rappeler

le contexte sur notre territoire. Ces préoccupations ont été entendues puisqu'un nouvel arrêté va être rédigé intégrant la création des dérogations spécifiques pour chaque territoire.

Le Président poursuit :

« A l'automne 2012, nous arriverons au terme de cette première séquence Natura 2000, et il y a lieu de tirer les enseignements de cette étape initiale avant d'envisager l'avenir.

1. Le DOCOB est un très beau et très ambitieux catalogue d'actions théoriques qui s'adresse à des contractants potentiels propriétaires ou titulaires de droits réels et personnels qui ne voient dans ce processus, que l'exonération des charges foncières liées à la symbolique fraction de parcelle concernée. La modestie microscopique des exonérations engendrées, traduit la disproportion flagrante entre le travail administratif nécessaire, et le bénéfice coût induit.
2. Dans le cas du DOCOB vallée de la Largue qui est un projet linéaire complémentaire aux trames bleues et vertes, le travail administratif initial nécessaire, compte tenu de la multitude des parcelles, fut un travail extrêmement lourd qui s'est traduit trop souvent par la mobilisation nécessaire de la totalité du personnel du SMARL, dépassant très largement les évaluations de temps de travail édictées par les services de l'Etat. Si la signature de contrats reste dans l'absolu dans le champ du techniquement possible, elle n'apporte rien sur le terrain à l'objet visé par Natura 2000, à savoir la préservation et l'amélioration par des actions, de la qualité des milieux naturels. Il n'y a que le domaine de la communication avec les lycées et universités qui a permis de réaliser des opérations concrètes et positives.
3. Tant qu'il s'agit de faire des réunions, de remplir des dossiers, de dresser des scénarii, de remplir des fiches statistiques, tout va bien, mais dès qu'il s'agit d'entrer dans l'action de terrain, comme nous voulions le faire avec les communes de Gommersdorf, de Buethwiller et de Hagenbach, il faut se rendre à l'évidence que pour les actions spécifiques tirées du DOCOB, l'Etat n'a pas le quart de la moitié d'un sous. Cela veut dire en clair, que pour l'année à venir, il n'y a pas d'argent pour les actions.
4. Ces carences financières de l'Etat font que les retards de paiement de fonctionnement, succèdent aux retards de paiement, et que c'est ainsi qu'au niveau du SMARL, nous nous trouvons dans l'obligation de présenter des comptes administratifs en déficit pour soutenir Natura 2000. Par respect pour les communes membres du SMARL, cette situation est tout à fait inacceptable.
5. Pour une structure comme le SMARL, la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 est aujourd'hui un boulet sclérosant et chronophage nous coûtant de plus en plus d'argent sans induire le moindre impact positif supplémentaire sur le terrain, mais qui au contraire nous empêche de poursuivre les actions de notre cœur de métier qui est la pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau à l'échelle du Bassin Versant de la Largue et du secteur de Montreux. Pour ce qui concerne le développement de la biodiversité végétale et animale des hydrosystèmes du Bassin Versant, le SMARL a toujours fait ce qu'il fallait sans Natura 2000. Je suis aujourd'hui convaincu qu'avec nos partenaires traditionnels tels que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Département du Haut-Rhin, nous sommes parfaitement en mesure de poursuivre nos actions de développement durable et d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre européenne Eau 2015.

Ne me faisant plus aucune illusion sur la volonté de l'Etat de faire aboutir positivement Natura 2000 sur la vallée de la Largue, je respecterai nos engagements de structure hébergente jusqu'à l'automne. Ce qui se passera au-delà de cette date dépendra essentiellement d'une amélioration substantielle et significative de la position de l'Etat pour faciliter et non entraver le précieux travail environnemental des acteurs de terrain. »

M. Jean-Pierre MARCHAND, chargé de mission N2000 de la DDT, demande la parole.

Il souligne que le budget de l'Etat est cadré et voté par des Elus. Le service Environnement regrette que l'enveloppe dédiée à Natura 2000 soit insuffisante pour mener à bien tous les projets en gestation.

Il félicite le SMARL d'avoir été le précurseur du travail de lancement des démarches sous la nouvelle ère « OSIRIS ».

Il rappelle l'exemple de la démarche de sauvegarde de la cigogne ; c'est une action continue et coûteuse, qui a bien fonctionné à tel point qu'on entend parfois dire que « la cigogne est une sale bête ».

La DDT fera remonter le message du Président à la DREAL qui l'exposera au Ministère.

Il est plus que nécessaire que les Elus se fassent entendre comme c'est le cas aujourd'hui, approuve M. MARCHAND.

Le Président remercie M. MARCHAND pour son intervention et souhaite vivement que les choses soient plus simples et plus logiques.

M. NASS félicite le Président pour son discours. Il est important de souligner les problèmes étatiques que rencontrent les collectivités tout comme les agriculteurs.

Il est inquiet et constate que malgré le manque de moyens financiers, l'Etat continue à mettre en place des contraintes qu'il définit de « pollution administrative ».

M. Pierre SCHMITT, Maire de Eglingen, donne l'exemple de la plantation du miscanthus (30ha) pour la protection du captage, opération pilote dirigée par les Elus du syndicat d'eau d'Ammertzwiler et environs.

M. Jean-Marie SCHNOEBELEN, Maire de Balschwiller, souligne que la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace est précurseur en terme d'environnement. Les Elus sont très sollicités pour parler de cette mesure.

De même en 1994, les Elus de Buethwiller, Balschwiller, Eglingen décident de nommer leur école « l'école des Courlis », parce que c'est une espèce emblématique qui est en voie de disparition et qui disparaîtra du paysage sundgauvien et alsacien, si l'on ne réagit pas très vite.

M. DIETMANN ajoute que ces exemples prouvent bien l'investissement des acteurs de terrain, qui n'ont pas attendu Natura 2000 pour avancer.

Le Président clôt la séance à 11 heures 30 et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'assemblée.